



ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE BREST IROISE

Parc de Lann-Rohou – 29800 SAINT URBAIN

Tél. : 02 98 85 16 17 – Fax : 02 98 85 19 39

<http://www.assogolfbrestiroise.fr/>

Chers amis golfeurs

Comme chaque année, votre Association se charge de renouveler votre licence auprès de la Fédération Française de Golf (FFG).

Cette licence est **obligatoire** à la pratique du golf de loisir ou en compétition et **vous assure uniquement en responsabilité civile pour les dommages que vous pourriez causer aux biens ou aux personnes.**

Elle est valable par **année civile** du 1^{er} Janvier au 31 Décembre et **il est donc prudent de la renouveler dès à présent (et au plus tard le 30 mars) afin d'éviter toute interruption de couverture.** Pour cela, merci de compléter le coupon-réponse et de nous le faire parvenir accompagné de votre règlement.

Pourquoi prendre votre licence par l'Association ?

Pour un adulte, la cotisation pour l'association est de 36,00€ auquel il faut ajouter la licence FFGOLF de 61,00€ soit 97,00€ pour une licence/assurance FFG.

En retour, le FFG reverse en moyenne 3,00€ à notre association.

Si vous faites le choix de l'enregistrement direct en ligne, avec le lien indépendant ou abonné, l'association ne perçoit rien.

L'enregistrement de votre licence par l'AS est un geste de solidarité vis-à-vis de l'association.

En même temps que vous prendrez votre licence, nous vous proposons **d'adhérer à l'Association Sportive du Golf de Brest Iroise (ASGBI).**

Pourquoi adhérer à l'Association Sportive ?

Cela contribue :

- Au fonctionnement de l'école de golf (plus de 40 enfants à ce jour),
- A accompagner les nouveaux golfeurs dans leur nouvelle pratique
- A animer la vie du club par des activités et compétitions ludiques,
- A la recherche de partenaire qui permettent des remises de prix sympathiques,
- A proposer aux seniors des compétitions en semaine.
- A accorder aux joueurs des équipes des conditions d'entraînement et de déplacements aux compétitions qui leurs permettent de porter haut les couleurs de l'Association Sportive.
- A être visible auprès des instances de la Fédération et de la Ligue.

Cela vous permet :

- De représenter le club au sein des différentes équipes dans les diverses compétitions,
- De prendre part aux diverses compétitions du club à un tarif avantageux (puisque le droit de jeu est réduit de 50 % pour les adhérents),
- D'avoir un réel suivi de votre licence,
- De participer activement à la vie de l'association,

Le formulaire **joint** que nous vous demandons de remplir **très lisiblement**, nous permettra de mettre à jour notre fichier et de vous tenir régulièrement au courant de la vie du club et de votre Association.

Nous vous remercions de votre appui et nous comptons sur vous.

Le Président de l'ASGBI

Jean Luc ROUDAUT